



Rapport sur la gestion des risques climatiques Ligne Directrice B-15 du BSIF

RGA Compagnie de réassurance-vie du
Canada

29 juin 2026

Table des matières

Déclarations prospectives	2
Message d'introduction	5
À propos de RGA Canada	5
Gouvernance.....	6
Gestion des risques et stratégie	9
Risques et opportunités liés au climat.....	10
Cibles et indicateurs	14
Émissions de gaz à effet de serre	14

Déclarations prospectives

Cette divulgation contient des déclarations prospectives, y compris des énoncés concernant nos risques liés aux changements climatiques, les opportunités qui s'y présentent, les indicateurs de performance, notre approche de gestion et nos stratégies. Nos énoncés prospectifs sont fondés sur les attentes, les estimations, les prévisions et les projections actuelles concernant les événements futurs et restent assujettis à certains risques, incertitudes et hypothèses. Ces énoncés ne sont pas une garantie de performance future et les résultats réels peuvent différer substantiellement de ceux divulgués, exprimés, ou sous-entendus.

Les facteurs pouvant également entraîner des résultats ou des événements qui diffèrent, potentiellement de manière importante, de ceux exprimés ou sous-entendus par des déclarations prospectives comprennent, entre autres : (1) les changements en matière de mortalité, de morbidité, de comportement des titulaires de police, de l'expérience des sinistres, des rendements des placements, des taux d'intérêt, des dépenses et d'autres facteurs par rapport à nos hypothèses de tarification ; (2) les rendements des placements, qu'ils soient dus à des changements dans les conditions économiques, les marchés des capitaux et du crédit, la sélection des actifs, ou pour toute autre raison, et leur incidence sur les titres de placement, la liquidité, les rendements du portefeuille, la qualité du crédit, l'accès au capital, le coût du capital et le montant du capital requis à des fins réglementaires et contractuelles ; (3) les changements dans notre solidité financière et nos notations de crédit et l'incidence de ces changements sur nous ; (4) la disponibilité, le montant, le coût et la valeur marchande des garanties nécessaires aux réserves réglementaires, au capital et aux obligations envers les clients ; (5) les changements dans les lois et règlements, la politique fiscale et les taux d'imposition, les normes comptables et les règlements en matière de renseignements personnelles, de sécurité des données et de cybersécurité qui nous sont applicables et les mesures prises par les organismes de réglementation ayant compétence sur nos activités ; (6) l'incidence des conditions économiques générales au Canada et dans le monde, y compris en raison de l'inflation, des niveaux des taux d'intérêt, de l'instabilité géopolitique et des conséquences de l'imposition ou des modifications des droits de douane, ainsi que la stabilité et les mesures prises par les gouvernements, les banques centrales et le contexte économique des juridictions où nous exerçons nos activités, affectant les taux d'intérêt, les marchés en général ou la demande d'assurance et de réassurance ; (7) la stabilité et la performance financière des clients, des réassureurs, des gestionnaires de placements tiers et d'autres institutions, ainsi que les effets de notre dépendance à l'égard de ces tiers ; (8) l'efficacité de notre stratégie, de notre politique et de nos procédures de gestion des risques, qu'ils soient liés à la réassurance, à la stratégie de placement, aux opérations ou autre ; (9) l'incidence des dépréciations de la valeur de nos titres de placement sur nos exigences de capital et le fait que la détermination des provisions et des dépréciations comptabilisées dans les placements de la Société est très subjective ; (10) la menace d'événements catastrophiques tels que des pandémies, des épidémies, d'autres problèmes de santé majeurs, des catastrophes naturelles, des guerres, des actions militaires et du terrorisme ou d'autres actes de violence ;

(11) les facteurs de concurrence et les réactions des concurrents à nos initiatives ; (12) le développement et l'introduction de nouveaux produits et de nouvelles opportunités de distribution et l'entrée dans de nouvelles lignes d'affaires et de nouveaux marchés ; (13) l'incidence du développement et de l'adoption de l'intelligence artificielle ; (14) l'effet des acquisitions et d'autres transactions importantes, y compris les risques liés à l'intégration des blocs d'affaires et des entités acquises, et la capacité de la Société à obtenir les avantages escomptés de ces transactions ; (15) l'interruption ou la défaillance de nos systèmes de télécommunications, de technologies de l'information ou d'autres systèmes opérationnels, ou l'incapacité de maintenir une sécurité adéquate pour protéger la confidentialité ou la vie privée des données personnelles ou sensibles et de la propriété intellectuelle stockées sur ces systèmes ; (16) des développements défavorables concernant des litiges, des arbitrages ou des enquêtes ou des mesures réglementaires ; (17) les risques associés à nos activités internationales, y compris ceux liés aux fluctuations des taux de change ; et (18) les autres risques et incertitudes décrits dans ce document et dans d'autres documents rendus publics. Il ne convient pas de se fier indûment aux énoncés prospectifs, qui ne sont valables qu'à la date à laquelle ils sont formulés. À moins que la loi ne l'exige, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser les énoncés prospectifs pour tenir compte de nouvelles informations, d'événements ultérieurs ou autres.

Les énoncés prospectifs contiennent souvent des mots et expressions tels que « anticiper », « supposer », « croire », « continuer », « pourrait », « estimer », « s'attendre à », « si », « avoir l'intention de », « probablement », « peut », « planifier », « potentiel », « pro forma », « prévoir », « devrait », « fera », « ferait » et d'autres mots et termes de sens similaire ou qui sont autrement liés à des périodes futures ou à une performance future, dans chacun des cas sous toutes leurs formes dérivées. Les déclarations prospectives sont fondées sur les attentes et les convictions actuelles de la direction concernant les développements futurs et leurs effets potentiels sur nous. Les déclarations prospectives ne sont pas une garantie de rendement futur et sont assujetties à des risques et à des incertitudes, dont certains ne peuvent être prédits ou quantifiés. Les événements futurs et les résultats, le rendement et les réalisations réels pourraient différer considérablement de ceux qui sont énoncés, envisagés ou qui sous-tendent les déclarations prospectives.

Nos plans et stratégies liés aux changements climatiques décrits aux présentes sont de nature ambitieuse, fondés sur les renseignements, les estimations et les hypothèses actuellement disponibles. Ces énoncés ne visent pas à constituer des garanties ou des promesses de rendement futur, mais reflètent plutôt l'approche actuelle de notre équipe de direction en matière de gestion des risques liés au climat, conformément à la ligne directrice B-15 du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et d'autres cadres applicables.

Le présent rapport vise à décrire notre approche de gestion des risques liés au climat ainsi que les risques et les opportunités liés au climat pour la période de déclaration indiquée et ne vise pas à qualifier notre entreprise ou nos produits comme « verts », « durables » ou « bénéfiques pour l'environnement ».

Avis de non-responsabilité additionnel

Tel que requis, la ligne directrice B-15 du BSIF sur la gestion des risques climatiques s'applique à la période de déclaration de RGA Compagnie de réassurance-vie du Canada se terminant le 31 décembre 2025, pour certains éléments de divulgation. Ce rapport indépendant fournit les informations exigées par le BSIF concernant la gestion des risques liés au climat des institutions financières fédérales réglementées. Il comprend des renseignements détaillés concernant notre gouvernance, notre gestion des risques, nos stratégies et nos indicateurs liées au climat.

Le destinataire est seul responsable de toute utilisation des renseignements contenus dans le présent rapport, et ni RGA Compagnie de réassurance-vie du Canada, ni sa société mère, ni aucun de leurs administrateurs, dirigeants, employés ou agents respectifs ne pourront être tenus responsables des dommages directs ou indirects résultant de l'utilisation du présent rapport par le destinataire. Les adresses ou les liens hypertextes vers des sites web tiers figurant dans le présent rapport sont fournis pour la commodité du destinataire et le contenu de ces sites web n'est en aucun cas inclus ou intégré par renvoi dans le présent rapport. RGA Compagnie de réassurance-vie du Canada décline toute responsabilité à l'égard de ces sites web ou à leur contenu, ou à toute perte ou dommage qui pourrait découler de leur utilisation. Si vous décidez d'accéder à l'un des sites web de tiers vers lesquels renvoie ce document, vous le faites à vos propres risques et êtes assujetti aux conditions générales de ces sites web.

Le présent rapport est disponible en anglais et en français. En cas de conflit, d'incohérence ou de divergence entre la version anglaise et la version française du présent document, la version anglaise prévaut.

Message d'introduction

Chez RGA, notre mission est de rendre la protection financière accessible à tous. La poursuite de cet objectif soutient nos clients, nos partenaires commerciaux, les autres parties prenantes, ainsi que notre performance financière à long terme. La réalisation de cette mission repose sur la stabilité et la sécurité de notre environnement opérationnel. Nous considérons les risques et opportunités liés au climat comme l'un des facteurs susceptibles d'influencer cet environnement. Par conséquent, nous appliquons des principes rigoureux de gouvernance et des pratiques de gestion des risques afin de soutenir une prise de décision prudente et la pérennité de nos activités.

À propos de RGA Canada

RGA Compagnie de réassurance-vie du Canada (RGA Canada ou la Société) exploite ses activités en tant que filiale indirecte en propriété exclusive de Reinsurance Group of America, Incorporated (NYSE : RGA), sa société mère ultime. En tant que membre de la famille RGA, RGA Canada bénéficie de l'expertise mondiale, de la solidité financière et des ressources de sa société mère ultime, tout en respectant les normes réglementaires canadiennes et en répondant aux besoins spécifiques du marché canadien.

RGA est une société du Fortune 500 et un chef de file mondial dans l'industrie de la réassurance vie et santé, au service de clients du monde entier en se spécialisant dans la réassurance et les solutions financières qui aident les clients à gérer efficacement les risques et à optimiser le capital.

Ce rapport présente la stratégie climatique de RGA Canada à la date de publication. Tout indicateur ou résultat est basé sur l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025.

Dans l'ensemble du présent rapport, « RGA Canada », « la Société », « nous », « notre » ou « nos » font référence à RGA Compagnie de réassurance-vie du Canada.

Gouvernance

RGA Canada reconnaît qu’une gouvernance efficace est essentielle à la gestion des risques et des opportunités liés au climat. Notre cadre de gouvernance assure que les initiatives stratégiques liées au climat sont supervisées au plus haut niveau, avec une responsabilité claire attribuée tant au Conseil d’administration qu’aux hauts dirigeants.

Afin de soutenir une surveillance efficace, le Conseil d’administration et les dirigeants concernés reçoivent régulièrement des informations sur les risques financiers liés au climat, y compris l’évolution de la réglementation (p. ex., la ligne directrice B-15 du BSIF) et les méthodologies en cours d’élaboration. Dans la mesure du possible, le Conseil d’administration et l’équipe de direction canadienne font appel à des experts internes et externes dans les domaines concernés.

Conseil d’administration

Le Conseil d’administration de RGA Canada (le Conseil d’administration) est ultimement responsable de la stratégie et de la supervision de la gestion des activités de l’entité. Cette responsabilité s’étend aux questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), aux risques climatiques et à la culture de l’organisation.

Le Conseil d’administration est responsable de s’assurer qu’il possède collectivement l’expérience, les compétences et les aptitudes nécessaires pour superviser les activités de l’organisation, y compris la connaissance des risques climatiques.

Les questions liées au climat sont portées à l’attention du Conseil d’administration par l’intermédiaire du chef de la gestion des risques ou par l’entremise d’un comité permanent du conseil. Le comité des investissements est responsable de la stratégie et des activités d’investissement de la Société, y compris en ce qui concerne l’intensité carbone et l’exposition aux risques climatiques. Il approuve la politique d’investissement et surveille la performance et la conformité. Il approuve et supervise toute opération de placement importante et toute dérogation à la politique de placement. Le comité de placement se réunit chaque trimestre.

Le comité d’audit est responsable de garantir l’intégrité du cadre de contrôle interne en supervisant les évaluations indépendantes et les examens indépendants des activités, y compris l’efficacité des contrôles. Le comité d’audit se réunit trimestriellement.

Gestion et direction

Les dirigeants sont responsables et imputables de l’exécution de la stratégie approuvée par le Conseil d’administration, ce qui comprend la prise en compte des initiatives ESG ainsi que des risques et des opportunités liés aux changements climatiques.

L’équipe de direction canadienne examine et approuve formellement l’évaluation des risques et des opportunités liés aux changements climatiques, y compris la conclusion

selon laquelle les risques liés aux changements climatiques ne sont pas importants pour RGA Canada à l'heure actuelle. Le Conseil d'administration reçoit des rapports sur les changements climatiques et supervise l'approche de la direction.

Dirigeants et haute direction	
Président et chef de la direction (CEO)	Responsable de l'élaboration et de l'exécution de plans stratégiques, y compris les initiatives relatives aux questions climatiques. Le chef de la direction est activement engagé dans la structure de gouvernance à l'échelle de l'entreprise, assurant l'alignement et la coordination entre la stratégie de RGA Canada et l'orientation stratégique mondiale.
Chef de la direction financière (CFO)	Supervise la production de rapports sur le développement durable et les changements climatiques, y compris les rapports réglementaires. Le CFO supervise la stratégie de placement, y compris les risques, les stratégies et les limites d'exposition liés aux changements climatiques pour le portefeuille. Le chef de la direction financière collabore avec les équipes d'investissement mondiales pour harmoniser les activités liées aux placements avec la stratégie de développement durable de RGA.
Chef de la gestion des risques (CRO)	Coordonne et supervise le cadre de gestion des risques d'entreprise, notamment en ce qui a trait au développement durable et aux questions liées au climat. Le chef de la gestion des risques consolide et rend compte aux dirigeants et au Conseil d'administration de façon régulière. Le chef de la gestion des risques est également membre du Comité des risques liés au développement durable (Sustainability Risk Committee, SRC), un comité mondial qui garantit que les pratiques de gestion des risques et les considérations liées aux risques sont communiquées et coordonnées entre les équipes locales et mondiales.
Chef du contentieux et chef de la conformité (CCO)	Surveille, examine et conseille sur les exigences légales, réglementaires et contractuelles, y compris en matière de développement durable et de changements climatiques.

Comités	
Équipe de direction canadienne (Canadian Leadership Team, CLT)	Collectivement responsable de soutenir le rôle du président et chef de la direction dans l'élaboration et le déploiement de stratégies. Elle assure l'alignement des activités de l'entreprise sur la stratégie approuvée par le Conseil d'administration et est responsable de la mise en œuvre des initiatives stratégiques dans toute l'entreprise, y compris tous les aspects de l'intégration du cadre de gestion des risques d'entreprise. Cette équipe reçoit des rapports sur les risques et est responsable de s'assurer que les activités sont alignées sur les politiques et l'appétit pour la gestion des risques. Ce comité est présidé par le président et chef de la direction et se réunit toutes les deux semaines.
Groupe de politiques d'investissement (Investment Policy Group, IPG)	Responsable de la surveillance des activités d'investissement. Le IPG est responsable de s'assurer que les mandats d'investissement s'harmonisent avec les initiatives stratégiques et l'appétit pour le risque, y compris en ce qui concerne le développement durable et les questions liées au climat. Le IPG est également responsable de s'assurer que le portefeuille est géré en conformité avec les politiques et les mandats énoncés. Il surveille également la performance et la gestion de l'actif-passif, entre autres. Ce comité est présidé par l'actuaire en chef. Le IPG agit à titre consultatif et le respect des politiques est communiqué trimestriellement au comité des investissements du Conseil d'administration.
Comité directeur de gestion des risques (Risk Management Steering Committee, RMSC) – mondial	Assure une surveillance et conseille le chef de la gestion des risques mondiaux sur le cadre mondial de GRE de RGA, ses activités et ses enjeux, lequel rend ensuite compte au comité des risques de RGA Inc. Le RMSC est également responsable des expositions aux risques stratégiques de RGA.

Comités	
Comité de direction du développement durable (Sustainability Leadership Committee, SLC) – mondial	Élabore, défend et conseille sur la stratégie, les politiques et les initiatives globales de développement durable de RGA, y compris les initiatives climatiques. Le comité est composé de plus d'une douzaine de dirigeants de toutes les principales fonctions et régions géographiques qui sont bien placés pour intégrer et superviser les pratiques commerciales durables dans toutes les activités mondiales de RGA. Le comité rend compte au comité de direction de RGA Inc.
Comité des risques liés au développement durable (Sustainability Risk Committee, SRC) – mondial	Aide le RMSC à remplir ses responsabilités en ce qui concerne l'élaboration, la mise en œuvre et la surveillance du cadre de gestion des risques d'entreprise de RGA pour les risques liés au développement durable et aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le SRC rend compte au RMSC. Le chef de la gestion des risques de la Société est membre du SRC et communique avec l'équipe de direction canadienne, afin de s'assurer que les exigences locales et d'entreprise sont coordonnées.

Les dirigeants et la direction locaux participent aux comités et aux groupes de travail mondiaux afin de faciliter l'échange d'information, l'harmonisation et la collaboration entre les processus et les procédures locaux et mondiaux. Cela permet également d'accéder à des ressources et à une expertise en matière de développement durable qui ne pourraient être obtenues localement de manière économiquement viable. Veuillez consulter le rapport de durabilité de RGA pour obtenir plus d'information sur les organismes mondiaux de gouvernance et de surveillance.

Gestion des risques et stratégie

Stratégie climatique

La stratégie de RGA Canada s'appuie à la fois sur la mission de RGA et sur son objectif de maximiser la valeur créée pour les parties prenantes. Ceci requiert notamment d'assurer que tous les risques, y compris les risques liés au climat, demeurent dans les limites de son appétit pour le risque.

À ce jour, l'exposition aux risques climatiques est évaluée comme non significative au sein de la Société. RGA Canada continue de surveiller son exposition et d'évaluer les impacts potentiels par l'intermédiaire de son processus de gestion des risques d'entreprise (GRE).

RGA Canada participe à des programmes d'immeubles de bureaux et se conforme aux règlements municipaux locaux. RGA Canada participe activement aux initiatives stratégiques mondiales de RGA en matière de développement durable et s'y aligne.

Veillez consulter le rapport de durabilité de RGA pour obtenir des renseignements sur RGA.

Processus de gestion des risques d'entreprise

Le risque climatique est intégré au cadre général de GRE de RGA en tant que risque transversal. Par conséquent, lors de l'évaluation du risque climatique, on tient également compte de l'incidence simultanée sur les autres risques au sein de la taxonomie des risques. Le cadre de GRE de RGA Canada fournit une plateforme pour évaluer les profils de risque/rendement dans l'ensemble de l'organisation, ce qui permet de prendre des décisions plus éclairées.

Le processus d'identification, de quantification ou de mesure, de gestion, de surveillance et de signalement des risques s'applique également aux risques climatiques. Ce processus permet d'améliorer l'élaboration et la priorisation des stratégies.

Bien que les considérations relatives au climat et à la durabilité soient prises en compte dans les initiatives stratégiques et les activités commerciales, le risque climatique est actuellement considéré comme non matériel pour RGA Canada.

La direction est responsable de l'identification, de l'évaluation, de la gestion, de la surveillance et du signalement des risques liés aux changements climatiques dans le cadre de la gestion des risques d'entreprise. Les questions liées aux changements climatiques sont examinées au sein de l'équipe de direction canadienne et des comités de gestion concernés, et les enjeux importants (le cas échéant) sont communiqués au Conseil d'administration.

Les risques liés aux changements climatiques sont identifiés et évalués dans le cadre du cycle de gestion des risques d'entreprise (GRE), en tenant compte de leur nature transversale par rapport aux autres catégories de risques. Le chef de la gestion des risques coordonne le processus, avec la contribution des fonctions des finances/investissements et des activités, et les résultats sont examinés par l'équipe de direction canadienne et communiqués au Conseil d'administration.

Risques et opportunités liés au climat

RGA distingue entre les risques physiques et les risques de transition associés aux changements climatiques. Les risques physiques correspondent aux risques découlant de l'évolution des conditions météorologiques. Le BSIF divise les risques physiques en risques découlant de l'augmentation de la fréquence et de la gravité des événements liés au climat, appelés risques physiques aigus, et en risques découlant des changements climatiques à long terme et progressifs, appelés risques physiques chroniques.

Les risques de transition sont liés au passage vers une économie à faibles émissions de carbone. Ces risques peuvent découler des politiques, de la législation ou de la réglementation gouvernementales actuelles ou futures, ainsi que des avancées

technologiques et des changements dans les sentiments du marché et/ou des clients.

RGA Canada évalue les risques liés aux changements climatiques et leurs répercussions sur des horizons temporels à court, moyen et long terme, définis comme suit:

- Court terme (<5 ans)
- Moyen terme (5 à 10 ans)
- Long terme (>10 ans)

RGA Canada tient compte de l'évolution des facteurs et des impacts liés aux risques sur ces différents horizons dans son analyse, afin d'élaborer une prévision des risques et des occasions liés aux changements climatiques. L'analyse tient compte des deux côtés du bilan, ainsi que des interactions entre les différents services et les cycles de rétroaction, afin d'évaluer la pertinence et l'importance potentielles des risques et d'éclairer les mesures futures à prendre pour les gérer.

Risques liés au climat

La section ci-dessous décrit les risques liés aux changements climatiques qui pourraient avoir une incidence sur les flux de trésorerie de la Société, sa capacité à obtenir du financement ou son coût du capital.

L'exposition de RGA Canada aux risques liés au climat est principalement concentrée dans son portefeuille de placements et ses expositions à l'assurance biométrique, avec une exposition limitée dans d'autres domaines. La Société a une exposition opérationnelle directe minimale. En tant que réassureur, la chaîne de valeur de RGA Canada repose principalement sur la gestion du capital et les modèles de risque/tarification plutôt que sur l'exploitation d'actifs physiques. Cela réduit l'exposition aux risques physiques et de transition par rapport aux assureurs en activité, bien que des expositions indirectes puissent encore survenir.

Risques physiques		
Type de risque clé	Horizon temporel	Voie d'accès
Assurance	Court, moyen et long terme	L'augmentation de la fréquence et de la gravité des événements météorologiques peut entraîner une hausse des taux de mortalité et de morbidité. Cette tendance est d'autant plus exacerbée par le réchauffement climatique et les changements continus des régimes climatiques, qui, combinés à des répercussions en aval, risquent d'affecter les tendances de la mortalité et de la morbidité. Des résultats défavorables sont une possibilité distincte, compte tenu du large éventail de trajectoires possibles.

Investissements	Moyen, long terme	L'augmentation de la fréquence et de la gravité des événements météorologiques présente des risques importants pour les biens immobiliers et autres actifs immobiliers. En plus de l'exposition directe, il existe un risque supplémentaire lié aux investissements dans des obligations émises par des entités qui possèdent ou dépendent de biens immobiliers et d'actifs immobiliers, ou dont les modèles d'affaires peuvent être perturbés par des événements météorologiques extrêmes.
-----------------	-------------------	---

Risques de transition		
Type de risque clé	Horizon temporel	Voie d'accès
Investissements	Moyen, long terme	La transition mondiale en cours vers une économie à faibles émissions de carbone pourrait avoir une incidence sur la valorisation des actifs du portefeuille de la Société. Certains secteurs et entreprises pourraient trouver difficile de transformer efficacement leurs modèles d'affaires, leurs chaînes de valeur ou leurs stratégies opérationnelles pour suivre le rythme de la transition. Les entreprises qui tardent à s'adapter pourraient subir davantage de dégradations de la note de crédit, une probabilité plus élevée de défaut et, ultimement, une baisse des valorisations des actifs concernés.
Stratégique (y compris Juridique/Réputation)	Moyen, long terme	Les changements dans les préférences et les attentes du public, ainsi que l'augmentation des exigences en matière de divulgation et de transparence, pourraient nécessiter un réalignement de la tolérance au risque de la Société. Le fait de ne pas maintenir la réputation de la Société en tant qu'entreprise gérée de manière responsable pourrait nuire aux partenariats et aux relations avec les parties prenantes. De plus, une transition trop rapide vers des positions respectueuses de l'environnement pourrait réduire la capacité de la Société à offrir des services à valeur ajoutée à des prix concurrentiels.

Dans l'ensemble, la Société n'a recensé aucun impact financier ou stratégique important à ce jour, mais continue de surveiller l'évolution des risques et des opportunités.

Opportunités liées au climat

Bien que les risques liés au climat ne soient pas actuellement considérés comme importants pour les activités de RGA Canada, RGA Canada reconnaît des opportunités

de (i) continuer d'améliorer la résilience du portefeuille tout en optimisant le rendement ajusté au risque; et (ii) collaborer à des initiatives, le cas échéant, en tirant parti de l'expertise biométrique de RGA pour tarifier, sélectionner et gérer les risques afin de soutenir l'innovation et de gérer les tendances émergentes. RGA Canada continuera à renforcer la couverture des données et de l'analyse au fil du temps, à mesure que les méthodologies et les renseignements s'améliorent.

Incidence des risques et des opportunités liés aux changements climatiques sur la stratégie d'affaires et la planification financière.

RGA Canada s'efforce de gérer son exposition aux risques liés au climat afin de répondre aux attentes de ses parties prenantes grâce à une gestion prudente des risques et à une divulgation transparente. Les enjeux climatiques et les considérations plus larges en matière de développement durable sont intégrés à nos initiatives stratégiques, avec une surveillance continue des attentes des parties prenantes pour éclairer notre approche. RGA Canada applique une approche fondée sur des principes pour évaluer la matérialité des enjeux liés au climat. Cependant, les risques et les opportunités liés au climat ne sont pas actuellement considérés comme ayant une incidence importante sur notre stratégie globale, notre solidité financière, notre performance ou nos flux de trésorerie prévus. Nous continuons de surveiller ce risque, en identifiant de nouvelles interconnexions et des répercussions en aval, en approfondissant notre compréhension et en réévaluant l'impact potentiel sur nos activités.

Notre surveillance est axée sur trois piliers:

- Assurance
- Investissements
- Réputation et stratégie.

Assurance

RGA Canada offre des produits de longue durée qui couvrent divers risques d'assurance et d'investissement. La surveillance des événements météorologiques extrêmes et de leur impact potentiel sur notre rentabilité prévue est un élément de notre analyse. Les répercussions à long terme sur les tendances de la mortalité et de la morbidité, y compris les effets indirects, sont plus considérables. Les multiples façons dont les changements climatiques et l'augmentation des températures mondiales moyennes pourraient avoir un impact, direct et indirect, sur les risques biométriques sont complexes et leur évaluation en est encore à un stade précoce. La Société continue de surveiller les recherches et l'évolution du secteur dans ce domaine.

Investissements

En plus des considérations économiques et financières, RGA Canada évalue et intègre les considérations liées aux risques climatiques dans le cadre de sa gestion des risques d'investissement et de ses processus de gestion des risques d'entreprise lors

de la prise de décisions d'investissement. Les événements météorologiques extrêmes sont de plus en plus fréquents et intenses, et l'économie se dirige vers des sources d'énergie renouvelable, s'éloignant des classes d'actifs sensibles au climat. RGA Canada vise à garantir que l'exposition aux événements météorologiques extrêmes et la possibilité d'une diminution de la qualité du crédit ou de la valeur de marché de ses actifs restent conformes à sa tolérance au risque.

Réputation et stratégie

Les considérations relatives à la réputation, y compris les attentes des parties prenantes en matière de gestion et de divulgation des risques liés au climat, peuvent influencer les relations avec les clients et les contreparties. RGA Canada demeure informée des opinions et des préférences des parties prenantes et intègre ces informations dans sa planification stratégique et le déploiement de ses initiatives.

Cibles et indicateurs

RGA Canada fait partie d'un groupe mondial ayant établi des objectifs climatiques, lesquels sont divulgués dans le rapport de durabilité de RGA. Ces objectifs pourraient ne pas être applicables pour RGA Canada en fonction de ses activités commerciales et de son environnement réglementaire. Toutefois, RGA Canada tient compte des implications des objectifs au niveau du groupe dans ses processus de gestion des risques et de planification stratégique. Aucun objectif spécifique n'est actuellement fixé au niveau de la Société. RGA Canada opère dans les limites de sa tolérance au risque liée au climat.

RGA Canada évalue ses risques et opportunités liés au climat par une combinaison d'évaluations qualitatives et quantitatives. En particulier, l'incidence sur le portefeuille d'investissements est évaluée par une analyse de l'exposition aux actifs sensibles au climat, ainsi que par quelques tests de scénarios.

Émissions de gaz à effet de serre

Méthodologie

RGA Canada calcule ses émissions conformément aux méthodologies du Protocole des gaz à effet de serre (Protocole des GES) élaboré par l'Institut mondial des ressources (World Resources Institute) et le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (World Business Council for Sustainable Development). En adoptant cette approche, les émissions de portée 1 et 2 reflètent les activités sous notre contrôle opérationnel. Conformément aux exigences du BSIF, les émissions brutes de GES de portée 2 présentées dans ce rapport ont été calculées selon la méthode fondée sur l'emplacement. Les autres émissions seront prises en compte dans ses émissions de portée 3 qui ne sont pas présentement divulguées.

Pour soutenir une déclaration uniforme et transparente des émissions de GES, la Société utilise des données primaires (p. ex., factures de services publics, relevés de compteurs, factures de gaz naturel) pour calculer les émissions de GES lorsque cela est possible et, lorsque les données ne sont pas disponibles, utilise des méthodes

d'estimation bien établies appliquant l'intensité d'utilisation de l'énergie (IUE) pour déterminer les émissions restantes. La Société privilégie l'utilisation de facteurs d'émission provenant de sources réputées, telles que les normes de l'industrie et les organismes gouvernementaux, y compris le Rapport d'inventaire national et les facteurs de référence technique du gestionnaire de portefeuille EnergyStar. Les valeurs du potentiel de réchauffement global (PRG) sont basées sur le dernier Sixième rapport d'évaluation (AR6) publié par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

Bien qu'il n'y ait pas de vérification indépendante par un tiers de nos émissions, la Société suit le processus susmentionné et il existe un processus d'examen interne pour les calculs d'émissions. Les estimations et les hypothèses peuvent changer à mesure que la qualité des données, les méthodologies et les attentes du marché évoluent.

Émissions	Définitions ¹	2025 t. éq. CO ₂
Portée 1	Émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par la Société	132
Portée 2 (fondées sur l'emplacement)	Émissions indirectes provenant de la production d'énergie achetée consommée par la Société	239

t. éq. CO₂: tonnes métriques (t.) d'équivalent (éq.) en dioxyde de carbone (CO₂)



¹Selon le Protocole des gaz à effet de serre